

> Intitulé de l'emploi

Contrôleur des surfaces commerciales autorisées

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le contrôleur des surfaces commerciales autorisées vérifie que les exploitants de commerces de détail soumis à la réglementation relative à l'urbanisme commercial sont en situation régulière.

> Activités principales

- Visite des commerces de détail
- Vérification de l'autorisation exigée par la réglementation
- Contrôle du respect des conditions d'exploitation (surface, nature des activités...)
- Rédaction d'un compte rendu ou procès-verbal de constat d'infraction
- Préparation des actes nécessaires au déroulement de la procédure pénale
- Présence aux audiences judiciaires

> Compétences requises

Savoir :

- Réglementation de l'urbanisme commercial
- Notions en droit et procédures pénales, en économie et gestion des entreprises

Savoir-faire :

- Contribuer à l'élaboration d'un programme de vérification
- Dialoguer avec l'exploitant soumis au contrôle
- Maîtriser l'utilisation du matériel de contrôle
- Rédiger les pièces de procédure
- Soutenir l'action de l'administration devant l'audience pénale

Comportements professionnels :

- Diplomatie et sens de la négociation
- Fermeté

> Conditions particulières d'exercice

- Agent assermenté
- Matériel de contrôle agréé

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois